

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Session du	3 <sup>e</sup> trimestre 2022
Séance du	18 juillet 2022
	Scrutin public
<b>POUR :</b>	25
<b>CONTRE :</b>	0
<b>ABSTENTION :</b>	0
Délégation rendue exécutoire en vertu de l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, après affichage et télétransmission pour contrôle de sa légalité le 19 juillet 2022.	
Le Maire,	
	
Yvan SONNERAT	

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal de SILLINGY, dûment convoqué le douze juillet, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

**Nombre de Conseillers en exercice : 29** *Au Registre suivent les signatures*

**Présents (15) :** M. Yvan SONNERAT, Maire – M. Ludovic MONDONGO, Mme Fabienne DRÈME, M. Eric FRULLINO, M. Guy PONTAROLLO Adjoint – M. Gérard FLUTTAZ, M. Roger DALLEVET, M. Pierre AGERON, Mme Liliane BORTOLUZZI, Mme Isabelle DUMONT, Mme Nathalie DAVIET, M. Luc DUBOIS, M. Jean-Marc STEDILE, Mme Séverine CARTIER, Mme Corinne BRUCHE.

**Ayant donné pouvoir (10) ou absents (4) :** Mme Karine FALCONNAT (pouvoir à M. Yvan SONNERAT) Mme Carole BERNIGAUD (pouvoir à Mme Fabienne DREME), Mme Yolande BAUDIN (pouvoir à Mme Carole BERNIGAUD), Philippe LANGANNE (pouvoir à M. Guy PONTAROLLO), Mme Christine PEPIN (pouvoir à M. Pierre AGERON), M. Alain GIMENEZ (pouvoir à M. Guy PONTAROLLO), Mme Isabelle RAVIER (pouvoir à Mme Nathalie DAVIET) M. Jérôme CHAMOSSET (pouvoir à M. Eric FRULLINO), Mme Guillemette SCHALBURG (pouvoir à Mme Liliane BORTOLUZZI), Jean-Claude PERCEVAL, Mme Vanessa LEBAILLY, M. Grégoire BALLANSAT, Mme Sophie FORNUTO.

**Secrétaire de séance :** Il a été désigné Mme Fabienne DREME.

Délibération **2022-67** **GESTION DU PERSONNEL – CREATION POSTE ATSEM CHEF-LIEU OUVERTURE NOUVELLE CLASSE**

VU le code général des collectivités territoriales,  
VU le code général de la fonction publique (CGFP), notamment ses articles L313-1 et L332-8,  
VU le tableau des emplois et les modalités de rémunération fixés par la Commune,  
CONSIDERANT l'ouverture d'une nouvelle classe à la rentrée prochaine sur l'école du chef-lieu,  
CONSIDERANT le besoin corrélatif de créer un poste permanent d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) à temps non complet pour accompagner cette création,  
ENTENDU le rapport de M. le Maire,

En prévision de l'ouverture d'une nouvelle classe dans l'école du chef-lieu et dans l'attente de la décision de l'Education Nationale déterminant le niveau ouvert (grande section, grande section/cours préparatoire) il est nécessaire de créer un poste d'ATSEM.

Le poste est ouvert à temps non complet à raison de 28,34 heures hebdomadaires (pas d'intervention pendant les vacances scolaires).

Les missions principales de l'agent seront les suivantes :

- Assistance aux enseignants
- Entretien des locaux scolaires
- Intervention pour des structures périscolaires

Le poste et la fiche de poste prévoit que l'agent n'est pas affecté sur une école et est en conséquence mobile sur les autres écoles que le chef-lieu selon les besoins.

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération **2022-67** **GESTION DU PERSONNEL – CREATION POSTE ATSEM CHEF-LIEU OUVERTURE NOUVELLE CLASSE**

- Il est proposé au Conseil municipal :
- De créer un emploi à temps non complet permanent d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles affecté à l'école du chef-lieu (9<sup>ème</sup> ATSEM)
  - De modifier le tableau des emplois de la commune en conséquence
  - D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes de recrutement nécessaires (arrêtés, contrats, courriers)
  - De préciser que les crédits nécessaires seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**ADOpte cette proposition.**

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.